

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 30 (1945)
Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.— ; abonnements facultatifs en sus Fr. 1.50. Abonnements privés Fr. 2.50.

Administration et Rédaction :

Tél. 2.73.81

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall.

Impression :

Tél. 2.83.90

A. Bovard-Giddey (M. Girod, successeur), Lausanne

L'esprit raiffeiseniste assure la prospérité d'une Caisse Raiffeisen

(Suite.)

Le dernier principe raiffeiseniste est l'exclusion des dividendes et l'égalité des droits et des devoirs de chaque membre : souscription d'une seule part sociale, intérêt maximal de 5 %. Le bénéfice est versé obligatoirement à la réserve qui est impartageable. On exclut de cette façon la politique de dividende qui porte aux affaires à gros rendement, souvent risquées. La devise est : non pas gagner, mais rendre service, non pas partager, mais réunir.

Les réserves doivent travailler dans l'entreprise, renforcer ses possibilités d'action et lui permettre l'application de taux avantageux pour les débiteurs et les créanciers. En augmentant ses réserves, la Caisse accroît également son facteur imposable et en payant sur place les impôts, elle contribue à la solution des problèmes financiers du village, de la commune. Il convient de relever ici qu'il est inadmissible de financer, par des dons, des œuvres dont l'existence doit être assurée normalement par les impôts ; cette manière de procéder est non seulement contraire aux statuts, mais elle est injuste, car elle favorise indirectement les contribuables les plus forts. L'intérêt maximal de 5 % qui peut être bonifié aux parts sociales est aujourd'hui très avantageux. Et si l'Etat intervient pour en prélever une partie sous forme d'impôt (hier 6, puis 11 %, aujourd'hui 30 %), il n'est pas équitable d'augmenter simplement d'autant l'intérêt brut pour que les sociétaires puissent toujours toucher le même montant. Conformément à la loi, ces impositions sont à la charge des bénéficiaires de l'intérêt. L'esprit raiffeiseniste et l'esprit de sacrifice doivent se manifester également dans ce domaine.

Un examen attentif des principes fondamentaux de notre système nous démontre la nature de l'esprit raiffeiseniste et nous fait comprendre que le respect de ces fondements éprouvés, d'actualité constante, est la meilleure expression de l'idéal raiffeiseniste. Notre vieux maître, le curé Traber, soulignait l'importance de *chacun* de ces principes lorsqu'il déclarait :

« Si une charge pend à une chaîne, chaque anneau supporte tout le poids de la charge. Un seul de ces anneaux vient-il à se briser, la charge tombe à terre, même si tous les autres anneaux sont encore parfaitement solides. Il en est de même de la Caisse Raiffeisen, cette institution sociale par excellence, régie par une chaîne de principes éprouvés. Si un seul de ces principes fondamentaux est abandonné, la Caisse ne manque pas d'aller à sa ruine ; elle tombe du piédestal sur lequel ces principes l'avaient placée. Elle renie sa nature et son but, devient l'instrument de visées égoïstes et marche à grands pas vers sa fin. »

L'expérience nous enseigne que ces principes sont facilement négligés ou oubliés durant les périodes de prospérité. Mais les choses viennent-elles à moins bien aller dès que surgissent les années de crise avec leur cortège de défaillances, on se rend alors compte de la valeur de ces principes immuables et on s'applique à les observer de nouveau strictement. Ce sont les années maigres qui dévoilent les erreurs et les fautes commises durant les bonnes années ; le renversement de la situation incite à la réflexion, au recueillement, et bien vite on place de nouveau au premier plan le désintéressement, l'esprit d'entraide et de communauté.

Nous sommes heureux de pouvoir constater quotidiennement que non seulement des douzaines, mais des centaines de Caisses, dans tout le pays, font du respect de ces principes raiffeisenistes la base de toute leur activité ; des centaines, des milliers de raiffeisenistes convaincus et fidèles soignent et

cultivent le véritable esprit raiffeiseniste, indispensable à l'activité fructueuse des institutions dont on leur a confié la gérance. Il y a bien à côté d'eux quelques personnes qui sont portées à considérer l'un ou l'autre de ces principes comme une entrave, un obstacle au développement des affaires et qui aimeraient pouvoir s'en écarter. C'est à ces coopérateurs égarés que nous nous adressons aujourd'hui en leur demandant de réfléchir à la valeur des principes raiffeisenistes qui doivent être le leitmotiv de toute leur activité. C'est un devoir de l'esprit raiffeiseniste que de propager parmi les membres de nos Caisses le véritable idéal communautaire qui exclut l'esprit matérialiste moderne ainsi que le raffinement en affaires.

Et c'est sans doute sur la base d'expériences pratiques que le curé Traber s'opposait à cet esprit matérialiste quand il déclarait, en 1908 déjà :

« Dans certaines régions, le matérialisme forme le principal obstacle à la fondation de Caisses Raiffeisen. Les personnalités proéminentes du village ne pouvant escompter retirer un avantage tangible de l'exercice de leurs fonctions, se détournent de l'idéal raiffeiseniste et fondent des banques par actions. »

Cette mentalité peut s'avérer particulièrement dangereuse lorsque les sociétaires se laissent hypocritement élire dans les organes dirigeants de la Caisse, sans renoncer à la poursuite de leurs intérêts personnels, simplement parce qu'il est de bon ton d'appartenir à l'organisation qui embrasse tous les milieux de la population.

L'esprit raiffeiseniste, lui, combat le sens du lucre. Un vrai raiffeiseniste doit avoir le courage de s'opposer aux tentatives malsaines et subversives ; il doit avoir aussi le courage de nager contre le courant, si cela s'avère nécessaire. En particulier les membres des Comités se doivent de donner l'exemple dans la

défense des intérêts de toute la communauté. « Il faut avoir le courage de se faire haïr », disait un raiffeiseniste convaincu, si l'on veut être à la tête d'une Caisse bien dirigée, satisfaisant à sa nature et à son but. Le matérialisme restera toujours le plus grand ennemi de la Caisse Raiffeisen, de l'esprit raiffeiseniste.

L'esprit raiffeiseniste est d'essence chrétienne, démocratique et patriotique. Si elle veut remplir l'importante mission sociale et éthique qui lui est dévolue, la Caisse Raiffeisen doit être l'œuvre de tous les hommes de bonne volonté de la commune et le trait d'union entre les diverses classes sociales. C'est pourquoi la neutralité confessionnelle et politique est la conséquence naturelle de cet esprit. Toute politique exclusive doit être soigneusement évitée. Le père Raiffeisen déjà proclamait à ce sujet ce qui suit :

« Selon ma conviction, il n'y a qu'un moyen d'améliorer les conditions sociales et économiques du peuple : par l'application, dans la vie pratique, des principes chrétiens, sur la base de la coopération et sans distinction de confession. »

Et le curé Traber, en s'adressant aux congressistes lors du congrès jubilaire de St-Gall leur disait :

« Raiffeisen a bâti son système sur le terrain de la neutralité absolue. Les questions politiques et les luttes de toute nature ne doivent pas intervenir chez nous, car elles engendrent la discorde et la méfiance. Quantités d'idées et de partis politiques sont représentés dans nos Caisses et la loi éternelle de l'amour chrétien du prochain n'autorise personne à juger, poursuivre et condamner quelqu'un pour ses idées politiques ou religieuses, s'il les défend selon sa conscience, avec conviction profonde. »

* * *

L'esprit d'entraide, l'amour du prochain sont l'âme de la coopérative raiffeiseniste rurale. En plaçant à la base de leur activité l'esprit raiffeiseniste le plus pur, les Caisses Raiffeisen travailleront pour le plus grand bien de nos populations campagnardes.

C'est faire preuve de perspicacité que de maintenir et de propager ce qui s'est avéré sain et solide, ce qui a fait ses preuves et contribué aux succès et au développement d'une belle œuvre méritoire. Les principes raiffeisenistes sont plus actuels que jamais ; la réalisation du programme raiffeiseniste justifie toutes les peines et tous les sacrifices.

Ainsi, les Caisses Raiffeisen et l'esprit qui les anime opéreront une véritable

réforme dans la manière de penser des populations de leur cercle d'activité. Et c'est un honneur pour les raiffeisenistes d'être les pionniers de cette œuvre sociale et éthique.

L'antique vertu de la fidélité, qui a toujours distingué les Suisses au cours de leur glorieuse histoire, est quelque chose de grand et de beau.

On attend de tous les membres qu'ils collaborent activement à l'œuvre et qu'ils lui soient fidèles. Les chefs doivent donner l'exemple, rester fidèles aux principes coopératifs fondamentaux, à l'esprit raiffeiseniste. Ainsi se créera un climat favorable au développement futur et à l'épanouissement de nos institutions dans la période de guerre et d'après-guerre. Ce sera la meilleure des propagandes, le stimulant le plus actif pour la fondation de nouvelles Caisses. Mieux encore : la fidélité aux principes raiffeisenistes sera l'arme la plus efficace contre les adversaires de notre cause.

Ainsi, les Caisses Raiffeisen seront des œuvres sociales, capables de toujours mieux remplir leur mission. Elles seront une source de bénédictions pour les générations futures qui invoqueront avec reconnaissance et respect le travail créateur de leurs pères.

Du pain et de l'amour pour 1945

Il est de tradition que les journaux, les périodiques et les revues, les plus modestes présentent à leurs lecteurs leurs souhaits de nouvel an ! Comme nous pensions aux vœux plus particuliers que nous pourrions former pour nos frères raiffeisenistes romands, voici que nous tombaient sous les yeux ces quelques vers du bon poète Coppée qui enchantent notre enfance :

Aux humbles comme moi, nés dans la pauvreté

Je souhaite d'abord avec sincérité

Quand la nouvelle année entreprend sa carrière

Le pain quotidien de la vieille prière.

Et puis, pour qu'ils ne soient jamais trop malheureux

Je leur souhaite eneor de bien s'aimer entre eux.

Du pain et de l'amour ! Tout est là.

Ces paroles si humaines et si cordiales du poète des humbles ne contiennent-elles pas le double souhait de circonstance que le MESSAGER doit adresser à ses bienveillants lecteurs au début de cette année 1945 « Du pain et de l'amour » ?

I. Du pain.

D'abord « le pain quotidien de la vieille prière ». Notre premier bien c'est la

vie. Elle est le support de tous les autres. C'est elle qu'il faut assurer tout d'abord. Premièrement vivre, dit le proverbe latin, ensuite discuter. Et bien que l'homme ait pour lui de se procurer lui-même son pain à la sueur de son front, il ne faudrait pourtant pas qu'il croie que ce n'est pas un don de Dieu. Ce bien, ainsi que tous les autres, vient de Dieu de qui tout don descend. C'est Dieu qui dirige tous les événements de manière que chaque homme trouve son salaire rémunérateur, comme « aux petits oiseaux Dieu donne la pâture ». C'est lui aussi qui peut abandonner les hommes à leurs rêves égoïstes d'ambitieux où ils ne trouveront plus à se mettre sous la dent que la viande creuse de leur chimère au lieu du bon pain qu'Il leur assurait. N'en sommes-nous pas arrivés à une de ces époques de misère et de famine ? Le pain quotidien de la vieille prière, c'est donc le premier vœu à formuler au début de cette année 1945. Non seulement souhait à formuler — ce qui serait inefficace — mais surtout prière à faire à notre Père du ciel. Qu'Il se laisse toucher par tant de supplications, qu'Il n'abandonne pas le monde à ses égarements, qu'Il nous préserve du chômage ! Dans un de ces grands reportages, fort à la mode dans les journaux d'information, un écrivain de valeur notait après une visite à un bourg ruiné par la ruine de son usine « Trop éloquente image de notre temps. Ces pauvres hommes sont des hommes de partout. Ils ont couleur de chômage ».

Que le Seigneur donne du pain à ceux qui n'en ont pas.

II. De l'amour.

Nous souhaitons de l'amour, « de bien s'aimer entre eux ». Et c'est toujours le vœu de la vieille prière, qui continue, elle aussi « Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons... »

Qu'il est bien mal en point, lui aussi, de nos jours, l'amour entre les hommes. Nous commençons la sixième année où les peuples s'entretuent sur terre, sur mer, dans les airs. De mémoire d'homme, on n'avait vu pareille tuerie. De l'humanité, en passant par la Patrie, descendons à la famille qui est la cellule véritable du peuple. Le foyer familial se lézarde chaque année davantage. Certains parents ne s'occupent plus de leurs enfants, les enfants traitent « les vieux », comme ils disent, avec désinvolture.

Elle est bien actuelle aussi cette baise d'amour entre les hommes, s'il faut multiplier les œuvres d'assistance publique, ce n'est pas seulement parce que se multiplient les misères, mais parce

que diminue, également, malgré les beaux exemples de vertus familiales et de généreuses initiatives privées qui font exception, parce que diminue également l'esprit d'entraide, de charité, d'amour. N'est-ce pas un signe des temps qu'on ait dû créer « La semaine de la bonté » afin de rappeler notre âge égoïste et dur au sentiment de la fraternité.

Est-il possible d'assigner une excuse à ce crépuscule de la charité fraternelle qui s'honore encore de beaux sursauts dans notre Suisse, appelée « la sœur de charité de l'Europe » ?

Cette cause ne réside-t-elle pas dans la diminution de l'amour de Dieu ? C'est en effet dans le sentiment que les hommes ne forment ou ne doivent former qu'une seule et grande famille dont Dieu est le père commun que peut se fonder entre les hommes un amour sincère, solide et durable. La pure philanthropie restera toujours courte par quelque endroit. Il n'y a qu'en Dieu que nous puissions trouver des raisons de nous aimer vraiment, envers et contre tout, malgré nos misères et nos lâchetés.

Depuis quelque temps des hommes qui ne nous avaient pas habitués à ce langage, nous disent et nous répètent que la crise que traverse le monde est plus encore une crise morale et spirituelle et qu'il faut refaire les mœurs et la mentalité des peuples. Mais la crise économique, où les guérisseurs qui s'offrent diagnostiquent une crise morale et spirituelle, est à l'origine une crise religieuse. C'est Dieu qui manque à la société moderne et c'est Dieu qu'il faut lui rendre. En dehors de cela, on aura employé des palliatifs, mais on n'aura pas apporté le remède ! Aussi pour que se réalisent ces vœux en 1945, nous demanderons d'abord à Dieu de les bénir ; mais nous dirons aussi avec le Maître « Que votre règne arrive ». Alors, nos mutualités de crédit resteront prospères, nos membres s'aimeront les uns les autres et la Suisse sortira de cette épreuve agrandie parce que protégée par Dieu qui bénit son armée, ses chefs, ses soldats, ses magistrats et tous ses habitants. N'est-ce pas une gloire comme une beauté, pour nos mutualités de crédit, de donner du pain et de répandre l'amour en développant la confiance mutuelle, l'entraide fraternelle et en créant un monde rajeuni de paix, de vie heureuse, où chacun devient le protecteur de son voisin, où un homme isolé se trouve transplanté dans le sein d'une communauté productrice de pain et d'amour.

V. Raemy.

20 ans de raiffeisenisme à Genève

Les délégués des 31 Caisses Raiffeisen genevoises se sont rencontrés dimanche après-midi 21 janvier pour commémorer, tout simplement et tout intimement, le 20^{me} anniversaire de l'introduction du raiffeisenisme dans le canton de Genève. Le lieu de la réunion était Vézenaz, la résidence actuelle du fondateur de la première Caisse, M. l'abbé Bianchi.

Présidée par M. Dusseiller, député, président de la Fédération, agrémentée de productions fort goûtées d'un Chœur local, cette petite fête pleine de réminiscence de la famille raiffeiseniste genevoise se déroula dans un excellent esprit de cordialité et de fraternité.

Le premier essai pour lancer le mouvement raiffeiseniste dans le canton de Genève remonte à 1922. M. Anken, l'actuel conseiller d'Etat, alors chef du Service de l'agriculture, fit une première campagne en faveur du crédit mutuel agricole et étudia la possibilité de fonder des Caisses Raiffeisen. Il était encouragé dans cette voie par M. Desbaillets, alors conseiller d'Etat. Ces éminentes personnalités voyaient dans les Caisses rurales la condition essentielle de l'indépendance économique paysanne. Pour M. Anken, en particulier, le but à atteindre était de réaliser un crédit agricole intégral, fécond et moral, c'est-à-dire capable de satisfaire à toutes les conditions de l'agriculture, s'alimentant fondamentalement par l'argent des exploitations mêmes, s'adaptant à chaque cas spécial pour une destination déterminée et contrôlée, disciplinant le paysan dans le maniement de l'emprunt en sorte qu'il soit le bénéficiaire et non la victime de ses opérations financières et développant le sens de l'épargne-prévoyance, de la solidarité professionnelle et du devoir personnel. Le travail de pionnier ainsi accompli par le Département cantonal de l'agriculture a été de tout temps considérable.

Et pourtant la fondation de la première Caisse n'est pas la conséquence directe de cette action officielle. Elle est due à l'initiative de M. l'abbé Bianchi qui parvint à constituer dans le village d'Avusy, la première Caisse Raiffeisen du canton. Après avoir pris contact avec les paysans de sa paroisse, M. l'abbé Bianchi convia en 1923 un ami du dehors à venir chez lui donner une conférence sur les Caisses Raiffeisen. Le conférencier traita la question spécialement sous son angle économique et financier. Et M. l'abbé Bianchi dut faire alors la constatation que l'auditoire montra certes un évident intérêt, mais ne s'enthousiasma néanmoins pas pour l'idée nouvelle. L'abbé Bianchi ne se découragea pas pour si peu. L'hiver suivant, c'est-à-dire en 1924, il organisa une nouvelle assemblée et réussit cette fois-ci à gagner l'auditoire à sa cause, cela en s'attachant surtout à montrer la Caisse Raiffeisen non pas seulement comme une coopérative économique et financière, mais comme œuvre de solidarité chrétienne et d'entraide rurale. La Caisse fut définitivement constituée. Avec l'appui de l'Union suisse et en dépit de certaines diffi-

cultés, elle fit ses premiers pas et la population se rendit rapidement compte des multiples avantages qu'elle procurait. Enchanté de sa réussite et constatant surtout les bénéfices d'ordre moral qui en résultaient pour la population, M. l'abbé Bianchi se fit l'apôtre de la cause dans d'autres paroisses genevoises. Et deux ans plus tard, il existait déjà des Caisses à Compiègne, Corsier, Choulex, Meinier et Bernex. Ces fondations intervinrent au début dans le cadre des paroisses catholiques romaines. Le mouvement était patronné également par la Corporation des travailleurs de la terre. M. le conseiller d'Etat Anken se mit également particulièrement en rapport avec M. l'abbé Bianchi et les premiers pionniers du mouvement. Il s'établit bientôt une base de large collaboration qui fut particulièrement favorable au développement du mouvement naissant. En 1932, la fondation de la Caisse de Dardagny inaugura la collaboration de milieux toujours plus étendus à la cause raiffeiseniste. Et aujourd'hui, dans le cadre de la Fédération cantonale et sous l'égide de l'Union Suisse, tous les milieux œuvrent dans le véritable esprit raiffeiseniste, au-dessus des conceptions confessionnelles ou politiques, à la réalisation du grand but utilitaire de nos institutions d'entraide.

C'est là ce qu'a mis particulièrement en relief la réunion de Vézenaz du 21 janvier. Dans des allocutions d'une haute élévation de pensée, M. l'abbé Bianchi et M. le conseiller d'Etat Anken qui ont tous deux de si éminents mérites à l'introduction et au développement du raiffeisenisme en terre genevoise, renouvelèrent leur profession de foi raiffeiseniste et exposèrent leurs espoirs quant à l'action des Caisses Raiffeisen pour le progrès matériel et moral de l'agriculture de la petite république genevoise. Ils remémorèrent certaines péripéties et difficultés du début et se réjouirent de voir aujourd'hui l'œuvre raiffeiseniste prospérer et rayonner partout. — A l'exception de Céligny, le mouvement embrasse déjà actuellement toutes les communes agricoles du canton. Les Caisses sont au nombre de 31 avec 1300 sociétaires. La somme globale des bilans atteint 8 millions avec un mouvement d'affaires annuel de 24 millions de francs. Considérables sont les avantages matériels que les Caisses procurent à leurs adhérents ; particulièrement importante aussi est leur action sur le plan spirituel et moral. Toutes les Caisses sont aujourd'hui saines et prospères, administrées conformément aux principes raiffeisenistes éprouvés par des caissiers et des comités compétents et dévoués. C'est ce que s'est plu à relever M. Bucheler, reviseur, le délégué de l'Union suisse, laquelle avait également tenu à s'associer à cette petite manifestation. — M. Dusseiller, député, membre du Conseil de surveillance de l'Union

suisse parla du rôle considérable que déploie la Caisse centrale et l'Office de revision au service des Caisses affiliées et se plut à souligner les bonnes relations qui ont toujours existé entre Genève et « St-Gall ». — *M. Vuagnat*, apporta les félicitations de la Chambre genevoise d'agriculture ; il voit dans les Caisses Raiffeisen la possibilité pour les paysans de résoudre eux-mêmes dans une mesure toujours plus large les problèmes touchant à leur existence. Les Caisses Raiffeisen ont déjà engagé les banques à vouer une plus grande attention à la question du petit crédit et à s'inspirer davantage encore des considérations d'ordre moral, lors de la distribution des prêts et crédits. — Pour terminer, *M. Dufour*, maire de la commune, dit le plaisir qu'éprouvait Vésenaz à recevoir les raiffeisenistes.

Tout comme une jeunesse bien remplie facilite la carrière de l'homme, puisse l'heureux développement de la première étape de l'histoire du mouvement raiffeiseniste genevois être pour ce dernier le gage d'une activité future toujours plus féconde.

Dans les Fédérations de la Suisse alémanique

Après plusieurs renvois, motivés par les mobilisations partielles de la fin de l'an dernier, les délégués des Caisses Raiffeisen du *Haut-Valais* se sont réunis en assemblée générale, le 14 décembre 1944, à Viège, sous la présidence de *M. Hans Blœtzer*, directeur de l'école d'agriculture du Haut-Valais, pour liquider les affaires courantes et commémorer le *25^{me} anniversaire de la fondation de la Fédération*.

Après avoir salué l'assistance, *M. Blœtzer* présenta un magistral rapport présidentiel. Il releva avec satisfaction le réjouissant développement enregistré par les Caisses fédérées: de 1941 à 1943, la somme globale des bilans a augmenté de 4,8 millions, soit de 32 %, pour atteindre 19,9 millions de francs. Le roulement de 1943, de Fr. 38,3 millions, est en progression de 60 % par rapport à celui de 1941. Le nombre des carnets d'épargne a passé de 8212 à 9677, ce qui représente une majoration de 1465 ou de 18 %. 64 des 90 communes du Haut-Valais sont dotées d'une Caisse Raiffeisen. Et le président de souligner que la grande tâche de l'heure est de gagner le pays entier à la belle idée de la coopération en matière de crédit ; comme l'a proclamé le *Dr Laur*, chaque commune rurale doit avoir sa Caisse Raiffeisen !

L'assemblée adopta ensuite les comptes et le comité fut réélu par acclamation. La Caisse nouvellement fondée de Termen fut admise ensuite comme 52^{me} membre de la Fédération.

Les affaires administratives liquidées, *M. Heuberger*, directeur, apporta à la Fédération jubilaire les félicitations de l'Union centrale et prononça une conférence de circonstance intitulée « *25 ans de Raiffeisenisme dans le Haut-Valais*. Après avoir montré ce qu'étaient autrefois les conditions de l'épargne et du crédit en Valais, l'orateur souligna les progrès considérables réalisés dans cet important domaine de la vie économique depuis l'introduction des Caisses Raiffeisen. Il adressa une pensée de pieuse reconnaissance au regretté pionnier du mouvement raiffeiseniste haut-valaisan, *M. le chanoine Werlen*. Lorsqu'en 1918 les 5 Caisses qui existaient alors fondèrent la Fédération, le carnet d'épargne était presque inconnu dans les villages montagnards du Valais. D'autre part, le paysan n'obtenait que difficilement du crédit et cela sur billet, à des conditions onéreuses ; il devait payer jusqu'à 6, 8 et même 10 % d'intérêt. Tout le profit de l'économie villageoise passait ainsi en quelque sorte dans les mains étrangères. Depuis l'introduction des Caisses Raiffeisen, la situation a changé. Aujourd'hui plus des 2/3 des communes possèdent leur institut de crédit propre. Le carnet d'épargne a pénétré jusque dans les chalets des vallées alpestres les plus reculées. Une dizaine de milliers de gens sont déposants à la Caisse locale, et celle-ci récupère ainsi des sommes importantes qui sans elle seraient restées improductives pour l'économie nationale. Le crédit peut être obtenu sur place à d'avantageuses conditions ; les taux sont de 3 % à 4 1/2 %, selon les garanties offertes. Des capitaux importants sont mis à disposition des corporations pour des travaux d'utilité publique. Les réserves qui atteignent près de Fr. 600.000 travaillent uniquement dans l'intérêt des adhérents et des communes rurales dont elles consacrent l'autonomie. Le conférencier évalue à plus de 2,2 millions les avantages matériels procurés par les Caisses Raiffeisen au cours de ce quart de siècle. La population a prouvé qu'elle était absolument capable de gérer elle-même son épargne et son crédit pour son progrès économique et social.

L'assemblée entendit ensuite encore un bref exposé du représentant de l'Union sur la Caisse d'allocations familiales, cette nouvelle œuvre sociale de l'Union qui est entrée en activité le 1^{er} oc-

tobre 1944. Un cours d'instructions pour les membres dirigeants est prévu pour le printemps prochain.

Lors du dîner en commun, les délégués entendirent encore plusieurs orateurs qui soulignèrent leur attachement à l'idée raiffeiseniste à laquelle le peuple montagnard valaisan a adhéré avec enthousiasme, non seulement à cause des avantages matériels qu'il procure, mais encore parce qu'il est une école de volonté, d'énergie et d'aide à soi-même.

* * *

La *Fédération saint-galloise* qui groupe 75 Caisses, justifiant une somme globale de bilan de Fr. 147,5 millions, dont 6 millions de réserves, et qui a traité l'an dernier pour 326 millions d'affaires, a tenu également ses assises annuelles le 30 novembre dernier à Widnau. 200 délégués y ont pris part. L'assemblée a liquidé l'ordre du jour statutaire et entendu un intéressant rapport de *M. Staub*, qui a été nommé nouveau président en remplacement de *M. Liner*, démissionnaire. *M. J. Heuberger*, directeur de l'Union, a présenté un exposé sur la Caisse d'allocations familiales.

* * *

Argovie possède aussi un faisceau important de 82 Caisses avec 8870 membres et 39.000 déposants d'épargne. La somme globale des bilans était de 74 millions à fin 1943, avec 2,6 millions de réserves. Toutes ces Caisses sont groupées en une Fédération qui déploie une vive activité pour la défense des intérêts et le développement du mouvement sur le plan cantonal. Cette Fédération a tenu le 18 novembre à Brougg son assemblée annuelle à laquelle ont pris part 150 délégués. Une motion déposée au Grand Conseil et tendant à ce que les fonds d'église puissent être déposés dans les Caisses Raiffeisen tout comme les fonds communaux et pupillaires a fait l'objet d'exposés circonstanciés de *M. Heuberger*, directeur de l'Union et de *M. Bräck*, le dépositaire de la motion. Une résolution a été votée pour souligner les revendications des Caisses Raiffeisen. L'assemblée a pris également position sur la question de la revision de la loi fiscale.

Le marché de l'argent et les taux d'intérêt

Au point de vue financier, l'année 1944 a été caractérisée par une nouvelle aggravation de l'endettement de la Confédération qui doit supporter les frais de la mobilisation et la grande partie du coût qu'occasionne le bon fonctionne-

ment de l'économie de guerre. Par contre, l'état des finances cantonales et communales continue à s'améliorer. Il en a été de même dans le secteur de l'économie privée pour autant qu'elle bénéficie des conjonctures actuelles. Tout comme à l'étranger on assiste aussi chez nous à un transfert toujours plus accentué à la Confédération de charges qui incombaient autrefois aux cantons, aux communes et à l'économie privée. Afin d'enrayer l'endettement rapide, la Confédération a créé l'impôt anticipé qui doit combattre efficacement la fraude fiscale en procurant à l'Etat de nouvelles recettes. Il est difficile de dire aujourd'hui déjà si ces nouvelles mesures fiscales répondront aux espoirs placés en elles. Elles auront en tout cas certainement pour conséquence première d'alourdir encore l'appareil administratif de l'Etat et de développer le fonctionnarisme. Il est certain que le peuple suisse est disposé d'accepter une augmentation des charges fiscales dans le but d'amortir le plus rapidement possible la grosse dette publique. Par contre, les investigations fiscales toujours plus étendues et tracassières se heurteront certainement à des difficultés d'ordre psychologique et ne seront pas propres à encourager l'épargne. La tendance actuelle à dépenser, à vivre au jour le jour, risque de s'accroître encore. La production industrielle en profitera peut-être, mais l'Etat devra assumer à un rythme qui ira encore en s'aggravant le soin de l'assistance de cercles toujours plus étendus de population qui cherchaient jusqu'ici à s'assurer par eux-mêmes contre les suites du chômage, maladie, invalidité, etc.

Le marché de l'argent et des capitaux n'a pas présenté d'importantes perturbations. L'extrême liquidité s'est maintenue tout le long de l'année, sans être toutefois aussi forte que l'année précédente. Les taux ont été stables. La forte demande de francs-suisse de l'étranger — ce bon franc « neutre » dont on apprécie la solide couverture —, les nouvelles mesures fiscales ainsi que la manie de la thésaurisation ne sont pas restées sans influence sur notre circulation fiduciaire qui accuse un nouvel élargissement de 400 millions de francs. Les billets en circulation à fin 1944 avaient atteint un nouveau niveau-record de 3548 millions de francs, montant double de celui d'avant-guerre. C'est là un phénomène constaté dans les autres pays aussi, dans de plus larges proportions encore. Les avoirs en compte à vue à la Banque nationale étaient de 1015 millions à la fin de l'année, soit de 200 millions inférieurs au solde au 31 décembre

1943. Les billets de banque en circulation restent couverts à raison de 140 % par les réserves d'or ; si l'on tient compte des avoirs à vue et des billets cette couverture est de 98 %. On peut donc dire que la situation de notre monnaie est non seulement excellente et saine, mais la meilleure au monde à l'heure actuelle.

Sur le marché des capitaux, l'offre est toujours restée bien supérieure à la demande. Le rendement moyen des titres cotés en bourse a oscillé presque continuellement autour de 3 1/3 %. Les emprunts émis par la Confédération à des taux de 3 1/4-3 1/2 % ont connu un large succès. Les établissements de crédit se sont procurés facilement les capitaux nécessaires aux taux de 3 % pour les obligations et de 2 1/2 % pour l'épargne. Les disponibilités ont été investies en titres, faute d'autres occasions de placement. Le taux des prêts hypothécaires est resté à 3 % %. La demande a été également restreinte dans ce secteur, exception faite des crédits pour la construction d'immeubles rendue nécessaire ensuite de la pénurie aiguë de logements dans les villes et centres industriels. D'autre part, les nouvelles mesures fiscales ont entraîné, ici ou là, de forts amortissements des dettes hypothécaires. Un grand changement dans les taux n'est pas à escompter tant que la guerre durera ; on peut même admettre que la tendance actuelle, avec ses taux débiteurs bas supportables par tous, persistera encore longtemps après la fin des hostilités.

* * *

Les *Caisses Raiffeisen* ont enregistré l'année dernière une nouvelle augmentation des capitaux confiés de l'ordre d'une cinquantaine de millions de francs, de sorte que la somme totale des bilans des 773 Caisses affiliées au 31 décembre 1944 atteindra probablement 650 millions. La moitié environ des nouveaux dépôts a pu être placée auprès des sociétaires, sous forme de prêts et crédits, tandis que le reste a été confié momentanément à la Caisse centrale, dont le bilan a augmenté de près de 26 millions à 190 millions de francs.

Après le bouclage des comptes annuels les organes dirigeants tiendront séance pour les contrôler et les approuver. Ce sera également le moment de fixer les conditions d'intérêts pour la nouvelle année. Il importera à cette occasion de bien harmoniser les *taux créanciers* aux conditions et tendances actuelles du marché de l'argent. On s'en tiendra toujours plus rigoureusement à l'échelle suivante :

Obligations : 3 % à 5 ans de terme,

Caisse d'épargne : 2 1/2 %,

Compte courant : 1 à 1 1/2 %.

Dans le secteur des *taux débiteurs* on pourra envisager normalement le 3 % pour les prêts hypothécaires premier rang. Pour les prêts hypothécaires second rang, les Caisses pourront fixer les taux selon leurs possibilités à 4-4 1/2 pour cent et pour les prêts sur cautions à 4 1/4-4 1/2 %. Comme les charges fiscales et autres ont tendance à augmenter et comme la progression rapide des bilans appelle partout un renforcement des fonds propres on veillera à ce que la marge des taux soit toujours suffisante pour assurer un bénéfice permettant une bonne dotation des réserves.

Le mouvement coopératif de Chypre

D'après les renseignements récemment reçus par le Bureau international du Travail, le mouvement coopératif de Chypre a continué à se développer en 1943. 41 nouvelles sociétés ont été enregistrées et le nombre des membres a aussi augmenté considérablement. Au 31 décembre 1943, il y avait au total 362 coopératives dont les effectifs s'élevaient à 45.327. En admettant que chaque membre représente en moyenne 3 personnes, on peut estimer que l'ensemble de la population est directement ou indirectement associé au mouvement coopératif dans la proportion de 35 % environ.

284 de ces sociétés sont des *coopératives de crédit à responsabilité illimitée* tandis que les 78 autres sont des coopératives d'épargne, 18 coopératives de consommation, 11 coopératives vinicoles, une coopérative de crédit et quelques coopératives diverses).

Outre l'augmentation du nombre des sociétés et des effectifs, il y a eu une augmentation continue des dépôts d'épargne dans les coopératives au cours des dernières années. Ces dépôts atteignaient 380.000 livres (1 livre = env. 17 francs) à fin 1943.

D'un mois à l'autre

De tout un peu.

* Pour une « *Maison du paysan suisse* » à Brougg. L'Union suisse des paysans pourra célébrer en 1947 le cinquantenaire de sa fondation. Un comité a été constitué dans le but de recueillir des fonds qui serviront à la construction d'une « *Maison du paysan suisse* », qui sera offerte à l'Union comme Don de jubilé. Ce comité a décidé de convier les membres individuels et collectifs de l'Union et d'autres amis de l'agriculture à participer par leurs dons à la construction

de ce bâtiment destiné à abriter à l'avenir les bureaux du secrétariat des paysans suisses.

* *Le taux d'intérêt des comptes de chèques postaux.* Le Département fédéral des postes et des douanes a décidé de réduire de 0,3 à 0,2 % le taux d'intérêt des comptes de chèques postaux, ceci à partir du 1er janvier 1945. Si l'on tient compte des menus frais la plus grande partie de ces comptes ne rapportera ainsi plus rien.

* L'excellente revue hebdomadaire l'ECHO ILLUSTRÉ a publié dans son numéro du 16 décembre dernier un documentaire de M. Gaston Bourgoïn (le remuant caissier de la Caisse de Progens) sur « *Le curé Traber et les Caisses Raiffeisen suisses* » ainsi qu'une interview des organes dirigeants d'une Caisse locale « *Une visite à la Caisse Raiffeisen de Bernex* (Genève) ». Très bien présentés ces deux intéressants et actuels reportages sont richement illustrés : on y trouve les portraits du curé Traber et de F. W. Raiffeisen, des tableaux et une carte des Caisses Raiffeisen en Suisse, une vue du Congrès de l'Union et en particulier de typiques photos prises sur le vif montrant le comité de la Caisse de Bernex tenant séance, le caissier recevant un membre, et une vue d'une partie du terrain de 650 ha où ont été exécutées les améliorations foncières financées par la Caisse. Ces publications ont suscité partout un vif intérêt.

* *La rentabilité de l'agriculture pour 1943-1944.* — Se basant sur les comptabilités agricoles soumises à son contrôle, le Secrétariat suisse des paysans a évalué définitivement la rentabilité de l'agriculture suisse pour la période s'étendant de 1er mars 1943 au 28 février 1944.

Il appert de ce dépouillement que le rendement brut moyen par hectare est de Fr. 1972.— contre Fr. 1795.— durant l'exercice précédent. L'augmentation de 10 % environ provient à raison de 7 % de l'amélioration des produits agricoles et de 3 % seulement de l'augmentation de la production.

Les frais d'exploitation qui englobent la diminution naturelle de valeur (amortissement) des constructions, machines, bétail de rendement, etc., puis les frais courants d'exploitation et le coût de la main d'œuvre se sont également majorés de 10 % en moyenne. Le renchérissement est particulièrement sensible pour les petites exploitations.

Le rendement net moyen est de Fr. 497.— par ha (455 l'année précédente) et correspond au 6,29 % (6,12 %) du capital engagé.

En général, on peut dire que l'amélioration du rendement de notre agriculture reste dans des limites normales. A titre comparatif il est intéressant de citer que le taux moyen du rendement net avait atteint 15,05 % en 1918.

Remboursement de l'impôt anticipé et pour la défense nationale déduits des intérêts de 1944.

En vertu des nouveaux arrêtés fédéraux, les communes, paroisses, institu-

tions publiques diverses, de même que, pour la première fois, toutes les sociétés coopératives ou par actions (par ex. Syndicats, sociétés de laiterie, battoirs, etc.) peuvent demander de la Confédération, dès le 1er janvier 1945, le remboursement de l'impôt pour la défense nationale de 5% ainsi que de l'impôt anticipé de 15%, soit donc au total 20%, montant qui leur a été déduit à la source sur les intérêts échus en 1944 sur leurs créances et avoirs dans les banques et caisses de crédit.

Les demandes en remboursement doivent être présentées sur formule officielle spéciale R 11. Des pièces justificatives à l'appui ne doivent être produites qu'à la demande expresse de l'Administration fédérale.

Les Caisses affiliées se chargeront d'obtenir ces remboursements pour les corporations de droit public et les sociétés diverses avec lesquelles elles sont en relations d'affaires. L'Union leur remettra sur demande les nouveaux formulaires utiles dans ce but et leur donnera tous les renseignements de circonstance. Les demandes ainsi recueillies seront toujours transmises à l'Union suisse qui les fera parvenir à l'Administration fédérale à Berne après avoir constaté si elles satisfont bien aux exigences légales.

* * *

Nous rappelons également que les Communes, paroisses, fondations, institutions à pure utilité publique (Caisses maladie) qui ne l'ont pas fait jusqu'ici peuvent encore réclamer le remboursement de l'impôt pour la défense nationale de 5% qui leur a été déduit à la source sur les intérêts de 1943. Ces demandes doivent être présentées ici d'après l'ancienne méthode, c'est-à-dire :

a) *Corporations de droit public (communes, paroisses) :*

sur form. WR 1a (blanc) sans pièces justificatives : pour les avoirs auprès de la Caisse elle-même ;

b) *Fondations, institutions à pure utilité publique, Caisses-maladie, etc. :*

sur form. WR 1 avec production de pièces justificatives (bordereau de coupons, attestation, etc.) : pour les fonds publics, titres, et fonds placés à la Caisse et ailleurs.

• Les demandes doivent être présentées ici jusqu'au 31 décembre 1945 au plus tard.

* * *

Pour dissiper toute équivoque nous rappelons aussi ici que l'imputation de l'impôt anticipé aux particuliers (personnes physiques) se fait par les cantons respectifs et nécessite une autre procédure. Il suffit ici que le contribuable remplisse de manière précise et complète sa déclaration d'impôt pour 1945 en y joignant l'état exact de tous ses titres (obligations, livrets d'épargne, etc.), avec l'indication précise du capital et

de l'intérêt brut sur lequel l'impôt anticipé lui a été déduit en 1944. Sur la base de cette déclaration, l'imputation se fera automatiquement c'est-à-dire que les impôts anticipés payés seront défalqués du montant des impôts directs cantonaux et communaux de 1945. Le contribuable ne doit, dans la règle, produire des pièces justificatives qu'à la demande spéciale de l'Office cantonal.

Extrait des délibérations

des séances des Conseils de l'Union des 19 et 20 janvier 1945

1. Les conditions d'adhésion étant toutes dûment remplies, les Caisses suivantes, nouvellement constituées, sont définitivement admises dans l'Union :

Waldstatt (Appenzell Rh. E.)
Flerden-Urmein, Jenins, Rueun,
Vals (Grisons)
Morbio-Superiore (Tessin)
Cham (Zoug)

A l'exception de Rueun, ces fondations datent encore de l'année 1944 qui a vu ainsi se constituer au total 20 nouvelles Caisses. Avec la Caisse de Rueun qui date de cette année, l'Union Raiffeisen suisse groupe ainsi actuellement 774 Caisses affiliées.

2. L'approbation définitive est donnée à 24 crédits à des Caisses affiliées, portant sur un montant global de 1.242.000 francs.

Ces crédits sont destinés principalement à des prêts communaux et à financer des entreprises d'amélioration foncière.

3. La Direction de la Caisse centrale soumet les comptes annuels de 1944 (42^{me} exercice) et présente un rapport de gestion circonstancié.

Le bilan au 31 décembre 1944 atteint la somme de Fr. 189,6 millions ; il accuse pour l'exercice une augmentation de 25,5 millions (année précédente 28 millions) qui résulte presque exclusivement de l'afflux de fonds des Caisses affiliées. L'excédent de l'exercice se monte à Fr. 487.883,94 (Fr. 413.343,57 en 1943) ; la répartition suivante sera proposée à l'assemblée des délégués : Fr. 250.000 (a. p. Fr. 200.000) attribution au fonds de réserve qui atteindra ainsi 2,1 millions ; Fr. 224.000 pour le paiement d'un intérêt de 4 % aux parts sociales ; Fr. 13.883,94 report à compte nouveau.

Les frais généraux, y compris Fr. 88.391,70 d'impôts, se montent à Fr. 518.015,02 et représentent ainsi 0,27 % (a. p. 0,28 %) de la somme du bilan.

4. Le président du Conseil de surveillance fait rapport sur le résultat des *revisions* qu'il a effectuées en 1944 en connexion avec la Société fiduciaire *REvisa*. Ces contrôles, qui ont porté sur toutes les branches d'activité bancaire et qui sont intervenus en partie à l'improviste, ont tous donné un favorable résultat. Aussi le Conseil tient-il à exprimer ses vifs remerciements à la Direction et au personnel.

5. Les Conseils prennent connaissance et discutent le *rapport de la société fiduciaire REvisa* sur les revisions partielles que cet organe a opérées à la Caisse centrale en 1944. Ce rapport ne donne également lieu à aucune remarque spéciale et il est pris acte avec satisfaction du jugement favorable que cette instance de revision professionnelle porte sur l'Union.

6. Il résulte des comptes présentés de la *Caisse de retraite* que la fortune sociale de cette institution de prévoyance a augmenté l'an dernier de Fr. 104.122,45 pour atteindre ainsi Fr. 861.218,85 au 31 décembre 1944. La Caisse n'a eu aucune prestation à verser l'an dernier. Le nombre des membres assurés a augmenté de 5 et se monte ainsi à 56.

7. La Direction de l'Office fiduciaire de revision présente un rapport étendu sur la *situation des Caisses affiliées* ainsi que sur l'activité du *Département des revisions* et des différents services spéciaux qui en dépendent.

Les 20 fondations intervenues l'an dernier dans 10 cantons différents ont porté à 773 le nombre des Caisses affiliées à fin 1944. Sur la base des observations de revision, on peut escompter pour 1944 une nouvelle augmentation d'une cinquantaine de millions (soit de 8 % environ) de la somme globale des bilans.

En dépit du service militaire qui handicape fortement le personnel, 731 Caisses affiliées, soit le 96 % de l'effectif à la fin de l'année, ont pu être soumises à l'improviste à la revision ordinaire des experts professionnels de l'Union. Le résultat de ces expertises est bon, très bon même dans l'ensemble. De nouveaux perfectionnements ont été réalisés dans l'administration générale et le service de l'intérêt et de l'amortissement des dettes s'est également encore amélioré.

8. *Promotions dans le personnel.* M. Paul Schwager, actuellement fondé de pouvoirs, est promu *vice-directeur* et M. Paul Egger, jusqu'ici mandataire commercial, passe *fondeur de pouvoirs* de la Caisse centrale. M. Hans Burkhard, reviseur, est également promu *fondeur de pou-*

voirs de l'Office de revision avec droit de signature par procuration.

9. Une commission de 5 membres que présidera M. le Dr. Eugster, président de l'Union, est nommée en vue de la *revision des statuts normaux*, ces derniers devant être adaptés dans le délai légal aux nouvelles dispositions du Code des obligations.

10. Le *Congrès annuel de l'Union* est

fixé provisoirement aux 13 et 14 mai 1945 à Lucerne.

11. Les Conseils décident que l'Union participera aussi au « Don du jubilé » de l'Union suisse des paysans. On sait qu'il s'agit ici de la construction d'une « Maison du paysan suisse » qui sera offerte à l'Union suisse des paysans à l'occasion de son cinquantenaire en 1947.

Communications du Bureau de l'Union

Emprunts remboursables.

Nous rappelons ci-après quelques emprunts échus ou appelés au remboursement anticipé :

Dès le 31 décembre 1944 :

Canton des Grisons, 3 ¼ % de Fr. 8.000.000 de 1932.

Canton du Valais, 4 %, 1934.

Canton de Vaud, 4 %, 1934.

Commune de Saint-Maurice (Valais), 5 %, 1929.

Tramways de Neuchâtel, 3 ½ %, 1896.

Dès le 1er janvier 1945 :

Crédit foncier suisse, Zurich, 3 ¼ %, série G 1937.

Société pour l'utilisation des fruits, Yverdon, 5 %, 3me rang. (Pour les porteurs n'ayant pas accepté la prorogation.)

Dès le 15 janvier 1945 :

Canton de Zurich, 4 %, 1934.

Dès le 31 janvier 1945 :

Canton du Valais, 3 ¼ %, 1932.

L'impôt fédéral anticipé

Le Secrétariat de l'Union a édité, cette année encore, un petit fascicule sur l'impôt anticipé, qui expose de façon aussi simple et compréhensible que possible les principes généraux et les nouveautés de cette imposition fédérale.

Les Caisses Raiffeisen peuvent avantageusement tenir cette publication à la disposition de leurs clients et déposants qui tiennent à être documentés sur cette question d'actualité.

Les Caisses qui désirent ainsi se procurer cette brochure peuvent en passer commande au Bureau de l'Union, en indiquant le nombre d'exemplaires désirés pour le 15 février au plus tard.

Mutations dans la liste des Caisses affiliées en 1944.

CANTONS	Nombre fin 1943	Entrées 1944	Sorties 1944	Nombre fin 1944	Noms des nouvelles Caisses
Appenzell R.E.	2	1	--	3	Waldstatt
Appenzell R.I.	2	--	--	2	
Argovie	82	--	--	82	
Bâle-Campagne	12	--	--	12	
Berne	89	3	--	92	Därtingen, Soubey, Vermes.
Fribourg	62	--	--	62	
Genève	31	--	--	31	
Glaris	1	--	--	1	
Grisons	25	6	--	31	Alvaneu, Flerden-Urmein, Fideris, Jenins, Tavetsch, Vals
Lucerne	30	--	--	30	
Neuchâtel	24	1	--	25	Couvet.
Nidwald	4	--	--	4	
Obwald	3	--	--	3	
Saint-Gall	73	2	--	75	Kobelwald, Montlingen.
Schaffhouse	3	--	--	3	
Schwytz	12	--	--	12	
Soleure	64	--	--	64	
Tessin	1	1	--	2	Morbio-Superiore.
Thurgovie	40	2	--	42	Kaltenbach, Wagenhausen
Uri	16	--	--	16	
Valais	111	--	--	111	
Vaud	54	1	--	55	Peney-le-Jorat
Zoug	5	2	--	7	Cham, Risch.
Zurich	7	1	--	8	Oetwil am See.
Totaux	753	20	--	773	

Des nouvelles Caisses, 13 sont en Suisse allemande, 4 en Suisse romande, 2 en Suisse romanche et 1 en Suisse italienne.

Ces 773 Caisses se répartissent comme suit : Suisse allemande, 491 ; Suisse française, 266 ; Suisse romanche, 14 ; Suisse italienne, 2.

Remise des comptes annuels à l'Union

Nous rappelons encore une fois à MM. les caissiers que les comptes et le bilan de l'exercice écoulé doivent être adressés à l'Union pour le

1er mars au plus tard.

A cette occasion, l'Union examine si les comptes sont techniquement bien dressés, s'ils ne présentent pas d'anomalies comptables et prend toutes les

données utiles pour les publications et statistiques officielles.

Le *retour des comptes* intervient dans le plus bref délai possible, dans la règle dans les 5 jours, *toujours dans l'ordre de leur arrivée*. Afin d'éviter des « embouteillages » — on tiendra compte que l'Union doit manipuler plus de 750 comptes en un mois et demi à peine — nous *prions instamment les caissiers d'éviter d'adresser leurs comptes 2 ou 3 jours seulement avant l'assemblée générale en*

réclamant le renvoi par retour du courrier !

Les Caisses qui, pour une raison ou pour une autre, auraient des difficultés à terminer pour le 1er mars sont instamment priées d'en informer *à temps* le Bureau de l'Union.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel

(Système Raiffeisen)

ACTIF**Bilan de la Caisse centrale au 31 décembre 1944****PASSIF**

	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.
Caisse			Engagements en banque à vue	1.572.325,64	
a) Espèces	3.435.090,71		Avoirs des Caisses affiliées :		
b) Virements B. N. S.	6.867.186,74		a) à vue	55.819.164,35	
c) Chèques postaux	874.166,24	11.176.443,69	b) à terme	105.530.350,—	161.349.514,35
Coupons		20.177,28	Autres créanciers à vue	3.857.276,06	
Banques :			Caisse d'épargne	6.245.925,29	
a) Avoirs à vue	1.913.301,53	2.080.801,53	Comptes de dépôts	2.558.270,25	
b) Autres avoirs	167.500,—		Obligations	5.008.500,—	
Crédits aux Caisses affiliées		3.961.340,05	Emprunts auprès de la Centrale d'émission		
Portefeuille des effets		9.612.972,95	de lettres de gage	500.000,—	
Comptes courants débiteurs gagés (dont garantis par hyp. Fr. 723.345,50)		8.174.064,04	Chèques et dispositions à court terme	52.752,80	
Avances et prêts à terme gagés (dont garantis par hyp. Fr. 448.071,75)		2.150.920,45	Autres postes du passif :		
Avances en comptes courants et prêts aux communes		13.775.838,80	a) Coupons d'obligations	28.958,30	
Placements hypothécaires		43.564.148,64	b) Int. parts sociales	224.000,—	
Fonds publics et titres		93.572.676,49	c) Pertes et Profits	13.883,94	
Immeuble (Bâtiment de l'Union, estimation fiscale Fr. 368.400)		160.000,—	d) Intérêts courus, etc.	7.420,25	274.262,49
Autres postes de l'actif :			Fonds propres :		
a) Mobilier	1,—		a) Parts soc. versées *	6.164.000,—	
b) Intérêts courus	1.433.441,96	1.433.442,96	b) Réserves	2.100.000,—	8.264.000,—
		<u>189.682.826,88</u>			<u>189.682.826,88</u>

*) avec Fr. 6.164.000,—, obligation d'effectuer des versements complémentaires conformément à l'art. 9 des statuts et en tenant compte des réserves, le capital total de garantie s'élève à Fr. 14.428.000,—.

Propositions concernant la

Répartition du bénéfice disponible

Intérêts aux parts sociales : 4 % de Fr. 5.600.000,— *	Fr. 224.000,—
Versement au fonds de réserve	» 250.000,—
Report à compte nouveau	» 13.883,94
	<u>Fr. 487.883,94</u>

* Les autres Fr. 564.000,— qui figurent au bilan n'ont été libérés que le 31 décembre 1944 et ne touchent par conséquent pas d'intérêt pour cet exercice.